

Un an après, la loi travail on n'en veut toujours pas !

Il y a un an, le 9 mars 2016, c'était par centaine de milliers que nous prenions la rue pour rejeter le projet de loi travail élaboré par le gouvernement sur commande du Medef. Cette journée lançait un mouvement qui allait s'étendre sur plus de quatre mois. Les grèves, les manifestations de jeunesse, les actions de blocage économique, les occupations de place avec Nuit Debout, le collectif syndical On bloque Tout, c'est cette détermination collective qui a contribué à faire de la lutte contre la loi travail et son monde un mouvement social important... dont les braises sont encore fumantes !

Comme nous l'avions dénoncé durant ces mois de mobilisation, la mise en œuvre des mesures induites par cette loi se traduit par une somme de régressions sociales.

Les effets de la loi dans nos entreprises et dans nos services sont multiples :

- Ainsi, le journal La Voix du Nord, entend supprimer 25 % de son effectif (toutes catégories de personnel confondues) alors qu'il a dégagé en 2015 un résultat net de 5,4 millions d'euros ! Il s'appuie pour cela sur les dispositions de la loi travail permettant de recourir à un PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) dès lors qu'il y a un recul du chiffre d'affaires.
- Un accord de modulation du temps de travail sur 3 ans a été signé dans la métallurgie.
- Le transfert de contrats de salarié-es lors de transferts de marché de sous-traitance sans prise en compte des avantages hors rémunération
- Des accords d'entreprise en deçà des conventions collectives sur le temps de travail, les autorisations d'absence.

Les enjeux sont nombreux, les travailleurs et travailleuses, les militant-es syndicaux qui se sont battu-es pendant ces nombreux mois ne sont pas prêts à accepter toutes ces applications.

Au-delà, l'Union syndicale Solidaires a porté des actions juridiques : Deux recours devant le Conseil d'Etat contre des décrets de la loi Travail relatifs à sa partie temps de travail, présentée comme le cœur de cette réforme et une requête en contestation du décret relatif au référendum d'entreprise, parodie de démocratie sociale.

Aujourd'hui Solidaires est partie prenante de la campagne unitaire « Nos droits contre leurs privilèges ». Et continue son action intersyndicale avec la plateforme « C'est quoi ce travail ».

Solidaires exige :

- l'abrogation de la loi El Khomri qui ne fait que renforcer les privilèges patronaux,
- des droits nouveaux pour les salarié-es, la jeunesse et les privé-es d'emploi,
- la libération et la relaxe immédiate de toutes et tous les embastillé-es de la loi travail.

Le jour, la nuit, toujours debout et en luttés!

144 Bd de la Villette 75 019 Paris	Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
---	--	--

